

rent la médisance, la calomnie, et tous les péchés de la langue ! Oh ! les péchés de la langue, amis lecteurs et pieuses lectrices, mettez-vous en garde contre eux pendant les longues soirées d'hiver ! " (1)

Les prières publiques du mois d'octobre

Une réponse du cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande à l'Evêque de Sherbrooke, déclare que les prières publiques du mois d'octobre, prescrites par décret apostolique du 20 août 1885, ne doivent se terminer que le deuxième jour de novembre (1).

Diocèse de Pembroke

En conséquence, par un décret, daté du 4 mai dernier, Elle, (la S. C. de la Prop.) a constitué le diocèse de Pembroke, en fixant le siège à Pembroke même ; puis, par un autre décret du 6 du même mois, Elle a fait choix de notre personne pour en être le premier titulaire.

Les limites du nouveau diocèse de Pembroke, restent les mêmes que celles qu'avait le vicariat apostolique de Pontiac. Il comprend le comté de Pontiac dans la province de Québec, et dans la province d'Ontario, le comté de Renfrew, les cantons nord des comtés de Frontenac, Addington et Hastings, seize cantons du comté de Halliburton, et une partie du district de Nipissing, ainsi que tout le territoire compris entre la hauteur des terres, au sud, la baie d'Hudson, la baie James et la rivière de la Grande Baleine jusqu'au lac Apiokacumish au nord, le 91ème degré de longitude à l'ouest, et le 72e à l'est.

Il y a cependant un petit changement, convenu entre les évêques de Peterborough et de Pembroke : c'est que la mission sauvage du lac Long, située au nord du lac Supérieur, sur l'autre versant de la hauteur des terres, passe sous la juridiction de Monseigneur l'évêque de Peterborough, et que celle du lac Timagamingue, située à l'ouest du lac Témiscamingue, tombe sous la nôtre.

Le diocèse de Pembroke, à sa naissance, compte 3 églises, 37 chapelles, 4 couvents, 3 hôpitaux, 24 paroisses, 33 missions, avec une population catholique d'à peu près 40,000 âmes, y com-

(1) S. R. de Namur.

(1) La Revue ecclésiastique a publié cette réponse.